

**PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION DE LA RECHERCHE-**  
**SEANCE DU 2 OCTOBRE 2014 -**

Etaient présents : Mme BEGHAIN, M. BENOIT, Mme BINET, M. FIGEAC, M. FRANCE, M. GRANDJEAT, M. LE BLANC, M. PERNOT, Mme TAUZIN-CASTELLANOS, Mme CROCE, Mme MARIUS, M. BRUN, Mme SENEGES, Mme DUCOURNEAU, Mme DUTHU, M. SAILLANT, M. SELVA, Mme LAMOULIE, Mme BLANC, M. COLOMBO, Mme LERENARD.

Etaient représentés : Mme GOMEZ-VIDAL, M. RIGOLLET.

Etait invité(es) : Mme BOURMAUD, M. LANDI, M. RAMBAUD.

Monsieur PERNOT ouvre la séance à 14h15. Il signale que le quorum est atteint.

**I -Adoption des procès-verbaux des séances du 27 mai, 13 juin et 10 juillet 2014.**

En l'absence de remarque de la part des membres de la commission, M. PERNOT propose de passer au vote :

Votants : 23  
Abstention : 0  
Blanc/nuls : 0  
Contre : 0  
Pour : 23

**La Commission de la Recherche adopte les procès-verbaux des séances du 27 mai, 13 juin et 10 juillet 2014.**

M. PERNOT propose d'inverser les points de l'ordre du jour.

**II – Examens des dossiers d'autoévaluation pour l'AERES des équipes de recherche**

M. PERNOT rappelle que les dossiers d'autoévaluation des équipes de recherche étaient à la disposition des membres de la commission, pour information, sur le bureau virtuel et qu'il ne fera donc que quelques commentaires.

- Dans l'organisation générale des équipes, seule l'EA EEE ne fera pas de demande de renouvellement d'accréditation et ne proposera pas en conséquence d'autoévaluation.

Les membres de cette équipe ont déjà été consultés pour un futur rattachement à une autre équipe en janvier 2016. Cette répartition des enseignants-chercheurs concernés

(environ une douzaine) s'est effectuée sans problème et principalement au profit de trois équipes : le CEMMC, CLARE et SPH.

- Pour l'UMR ADESS, le CNRS a demandé un regroupement avec l'UMR SET (Laboratoire Société, environnement, Territoire) de l'Université de Pau et des pays de l'Adour. Cette opération a débuté cet été et le projet de dossier commun est en construction.
- Pour les autres équipes, il s'agit d'une demande de renouvellement à l'identique.

Des mouvements de personnes ont été enregistrés, mais l'université n'est pas en mesure d'en faire une comptabilité très précise ; ce qui nous ramène à redire combien il est important pour chacun de remplir l'annuaire de la recherche et de le tenir à jour.

Les visites des comités d'experts de l'AERES se feront sur janvier et février 2015. Certaines ont déjà été fixées comme celle de l'équipe CLIMAS.

Les doctorants de chaque équipe seront concernés par ces visites et il leur est demandé de préparer ces futures réunions en prenant notamment le temps de lire les rapports qui ont été rédigés pour l'AERES et qui seront déposés officiellement sur la plateforme PELICAN avant le 15 octobre prochain.

M. BRUN signale que le dossier de l'équipe SPH ne figure pas sur le BV.

M. PERNOT demande s'il y a des commentaires suite à la lecture de ces dossiers. Il propose que les fiches synthétiques soient également déposées sur le BV, en plus des dossiers complets.

M. GRANDJEAT rappelle que lors de la dernière évaluation, les dossiers avaient été donnés à lire aux membres du CS pour faire d'éventuelles suggestions.

M. PERNOT précise que l'ensemble des dossiers pour l'AERES va être également déposé devant le CAC (Conseil académique).

Mme TAUZIN souligne le fait que beaucoup de membres sont actuellement surchargés de travail en raison de la refonte de l'offre de formation.

Mme BINET estime que, s'il y a relecture, il faut consulter les directeurs des équipes.

Mme BEGHAIN souligne que l'instance politique qui peut faire des propositions est bien la commission de la recherche

M. PERNOT pense que la lecture croisée des dossiers pourrait se faire sous forme de volontariat, jusqu'à Noël, avec ensuite le retour des remarques aux directeurs des équipes.

Mme BOURMAUD demande si cette lecture concernerait aussi le dossier de la MSHA et celui de la fédération des sciences archéologiques.

M. PERNOT répond que l'ensemble des dossiers doivent être concernés.

### **III- Examens du budget de la Recherche pour 2015**

M. PERNOT présente et commente le document qui est projeté à l'écran.

En l'application des dispositions de la loi ESR de 2013, le CA détermine le cadrage stratégique de l'enveloppe « Recherche » et la CR procède à la ventilation interne.

Le CA du 2 septembre 2014 a maintenu pour 2015 la dotation globale de fonctionnement de la Recherche de 2014, soit 829 590 €.

Il a également fixé les éléments suivants :

- Le maintien de la dotation aux équipes à un plancher de 426 772 €
- Le maintien de la PSE à un plancher de 136 820 €
- Le maintien du plafonnement de la dotation aux amortissements à un montant de 95 580 €
- Une dotation dédiée aux moyens mutualisés arrêtée à 170 418 €
- La dotation de fonctionnement de la nouvelle équipe UMS Archéovision sera financée sur l'enveloppe des moyens mutualisés.

Il propose, dans le cadre de la ventilation interne autorisée par le CA, d'effectuer la répartition suivante :

- porter l'enveloppe PSE à 137 577 € (136 820 € en 2014). Cette quasi stabilisation masque en fait une diminution du montant de la PSE car les préciputs qui se rajoutaient à cette somme dans les années antérieures seront presque inexistantes en 2015 du fait que nous n'avons plus de nouvelles ANR depuis l'année dernière. Cette constatation l'amène à insister sur le fait qu'il faut absolument chercher des financements à l'extérieur et que pour cela, il faut apprendre à préparer les dossiers de réponse aux appels d'offres, les mûrir et s'appuyer sur le pôle ingénierie des projets de recherche de la direction de la recherche.
- réduire de 10 000 € l'enveloppe déléguée à l'Ecole doctorale, sur la base du constat des reliquats importants observés ces dernières années, avec l'engagement de financer toutes les soutenances. La part de l'enveloppe consacrée à l'ED passerait donc de 113 732 € en 2014 à 103 732 € en 2015.
- distribuer les 10 000 € ainsi récupérés sur les postes suivants : renforcement du financement du bouquet électronique du SCD de 3 000 € (passage de 12 000 € à 15 000 €), attribution d'une dotation 'd'amorçage' à l'UMS Archéovision d'un montant de 4 000 € et augmentation du crédit maintenance de l'équipe IRAMAT de 2 243 € pour faire face à une hausse de leurs factures de contrats d'entretien des machines. Le reliquat de 757 € étant ajouté à l'enveloppe PSE (136 820 + 757 = 137 577).

En ce qui concerne la répartition de la dotation aux équipes de recherche, il propose la reconduction pure et simple des chiffres de 2014. Il admet que des mouvements de personnels entre les équipes ont été constatés, mais il ne souhaite pas refaire 'tourner' le modèle en cette fin de contrat quinquennal. La remise en cause des critères de répartition devra se faire après le passage de l'AERES, au printemps 2015. Le plus sage pour le budget 2015 est de ne rien modifier, étant donné que tout ce qui serait donné en plus à une équipe serait automatiquement retiré à une ou plusieurs autres.

M. LANDI constate que son budget a été diminué de 30 000 € en trois ans. Il le regrette et rappelle que la non consommation des crédits est due au fait que le nombre des soutenances est totalement aléatoire et incontrôlable. Il pense que cette réduction de l'enveloppe est risquée et touche au fonctionnement de l'ED. Il souhaite faire part d'une idée nouvelle pour collecter des fonds au profit de l'ED. Faisant référence à d'autres établissements d'enseignement du supérieur qui pratiquent avec succès cette politique, il propose de faire appel au mécénat privé.

M. COLOMBO proteste contre la baisse de 10 000 € infligée au budget de l'Ecole Doctorale et contre les choix de réattribution de cette somme.

M. RAMBAUD rappelle les reliquats de l'ED sur les années antérieures : 2011 : 53 000 €, 2012 : 13 000 € et 2013 : 42 000 €. La baisse de crédits de l'ED est donc basée sur le plus petit reliquat et inférieure à celui-ci. Tous nos efforts en 2015 doivent porter sur l'éclatement des chapelles. Le constat en fin d'exercice est que l'accumulation des petits reliquats nous a conduits à la non consommation de plus d'1 million d'Euros et nous essayons à l'avenir de limiter cet effet cumulatif.

M. GRANDJEAT souligne le problème de l'annualisation des budgets de recherche sur des projets qui sont pluriannuels et le fait qu'il faut toujours conserver une marge de manœuvre pour faire face aux imprévus. Il approuve le projet de M. LANDI et pense que la recherche de fonds est avant tout une question de réseaux.

M. RAMBAUD, qui a été témoin des recherches de fonds effectuées par l'IUT, estime que ce sont les porteurs de projets ou les directeurs des équipes qui sont les meilleurs ambassadeurs pour ce type de démarche. L'étudiant peut être un appui, mais pas un moteur.

M. LANDI estime qu'il faut travailler sur l'image de l'université et pour cela proposer un visuel et des documents (plaquettes) aux futurs donateurs.

M. LE BLANC pense que l'idée de recherche de fonds est intéressante et ne devrait pas concerner que l'Ecole doctorale. Il faut envisager cette collecte à l'échelle de l'université. Il prend comme exemple la chaire Deleuze financée sur fonds de mécénat d'entreprise par la fondation Bordeaux Université. Il faut des projets très ciblés et très précis et c'est bien là la difficulté.

M. LANDI estime qu'il faut cibler une action pour financer des aides aux doctorants. Le faible nombre de contrats doctoraux et le fait qu'il s'agit de la seule population étudiante qui n'a pas accès aux bourses sur critères sociaux, l'amènent à cette proposition.

M. FRANCE trouve également l'idée intéressante et pertinente, mais il pense que le 'fund raising' est un métier en soi et qu'il ne faut pas confier cette tâche à des jeunes docteurs, car cela pourrait être contre-productif.

Mme BINET pense également qu'il faut proposer des projets précis aux mécènes. Le financement de projets de thèse, s'il était retenu, devrait alors être compensé pour les doctorants dont les sujets sont moins attractifs.

M. BRUN estime que l'on rentrerait alors dans une logique de concurrence entre les doctorants. Il rappelle que l'équipe SPH est un cas très particulier. Le mécène qui finance des doctorants ne veut rien savoir sur les étudiants qui sont retenus et c'est une situation exceptionnelle. Pour la chaire Deleuze, le bon fonctionnement du mécénat est assuré par la fondation. Il faut réfléchir en amont sur le mode de fonctionnement que l'on veut appliquer. Les associations d'anciens sont de bons relais dans les pays anglo-saxons, mais nous n'avons pas cette tradition et cela nous manque. Nous avons par contre, au niveau des masters pro, un exemple qui fonctionne très bien.

Mme ONILLON suggère de mettre une information permanente sur le site institutionnel de l'université décrivant le régime de défiscalisation relatif au mécénat. Le personnel de la Direction des affaires financières pourra être sollicité pour la rédaction de ce texte.

M. PERNOT se dit favorable à ce qu'un projet blanc soit éligible à la PSE pour réfléchir à la mise en place d'un tel projet.

Mme ONILLON rappelle que si un soutien informatique est nécessaire pour le projet, il faudra en référer au directeur de la DSI.

M. PERNOT propose de faire un vote sur la question suivante : estimez-vous éligible, au titre de la PSE, le dépôt d'un projet de Fund Raising au profit de l'école doctorale de l'université ?

Votants : 23  
Abstention : 0  
Blanc/nuls : 0  
Contre : 0  
Pour : 23

**La Commission de la Recherche admet la légitimité d'un dépôt de projet, au titre de la PSE, ayant pour objet la levée de fonds provenant du mécénat au profit de l'Ecole doctorale Montaigne-Humanités.**

#### **IV-Questions diverses**

##### **Demande de soutien à la Région Aquitaine pour des colloques**

M. PERNOT présente deux demandes de soutien à des colloques scientifiques à la Région Aquitaine :

- Colloque interdisciplinaire « Ville, Nature, Démocratie » de M. Patrick BAUDRY et Mme Cécile CROCE du MICA EA 4426, les 5, 6 et 7 février 2015.
- Colloque « Les convertis : parcours religieux, parcours politiques (XVIe-XXIe siècles) » de M. Jean-Pierre MOISSET du CEMMC EA 2958, les 2 et 3 mars 2015.

M. PERNOT propose de passer au vote :

Votants : 23  
Abstention : 0  
Blanc/nul : 0  
Contre : 0  
Pour : 23

**La Commission de la Recherche approuve les deux demandes de soutien à la Région Aquitaine pour des colloques scientifiques**

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée.

Le Président,

  
Jean-Paul Jourdan